

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 16 FEVRIER 2015 à 20 H 30

Nombre

de Conseillers en exercice : 23 - de présents : 17 - de votants 20

L'an deux mil quinze, le seize février, le Conseil Municipal étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire **Renée HENRY**

Etaient présents :

Renée HENRY, Maire

G.VERY – M.THOMAS – J.C.HAUGARD - P.SCHNEIDER – O.MARON,
Adjoints

A.PECHEUR – P.JULIEN – J.PANO – J.L.GROSJEAN – A.SOLDNER –
N.MARIN – P.GODARD – N.CLEMENT – C.VALDRINI – J.P.MATHIS –
N.HIRSCH, Conseillers municipaux

Pouvoirs :

N.SCHWARTZ donne pouvoir à P.SCHNEIDER

C.TISSIER donne pouvoir à P.JULIEN

M.C.PETITCOLAS donne pouvoir à C.VALDRINI

Absent excusé : J.L.TOILIER

Absents : A.ROYER, C.XARDEL

Un scrutin a eu lieu, **Mme Patricia SCHNEIDER**, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2014

Depuis la séance du conseil municipal en date du 15 décembre 2014 et en application de l'article L2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales (délibération du 07/04/2014) dix-neuf décisions ont été prises :

N° 01 du 08/01/2015 Convention d'adhésion Prévention et santé au travail
CDG 54

N° 02 du 12/01/2015 Renonciation droit de préemption sur parcelle AD 50
SCP CONSTANT PIERRARD GEGOUT – NANCY

N° 03 du 12/01/2015 Renonciation droit de préemption sur parcelle AE 562
Me BLETOUX – NANCY

N° 04 du 12/01/2015 Renonciation droit de préemption sur parcelle AE 563
Me BLETOUX – NANCY

- N° 05 du 12/01/2015** Renonciation droit de préemption sur parcelle AE 589
SCP LEMOINE ASTOLFI – PONT A MOUSSON
- N° 06 du 12/01/2015** Renonciation droit de préemption sur parcelle AE 597
Me HEUBERGER – FAULX
- N° 07 du 12/01/2015** Renonciation droit de préemption sur parcelles AE 320 -
324 - 325 et 693
SCP MAYEUX – NANCY
- N° 08 du 27/01/2015** Balayage manuel bimensuel du 20/01/2015 au 31/12/2015
Association Cultures et Partages – LIVERDUN
- N° 09 du 31/01/2015** Assurance – Prolongation - Responsabilités, atteintes
environnement – civile - protection juridique et agents-
automobile
SMACL NIORT
- N° 10 du 31/01/2015** Assurance - Prolongation - Responsabilité civile - et
Dommage aux biens
GROUPAMA à DIJON
- N° 11 du 03/02/2015** Contrat d'engagement orchestre Laissez passer pour le
Carnaval du 18 février 2015
David BONNAVENTURE
- N° 12 du 03/02/2015** Contrat d'engagement trio Milonga concert le 6 mars 2015
David BONNAVENTURE
- N° 13 du 03/02/2015** Contrat d'engagement groupe Panique à bord
David BONNAVENTURE
- N° 14 du 05/02/2015** Tarifs entrées et boissons - soirées théâtrales et musicales
Commission des fêtes
- N° 15 du 05/02/2015** Tarifs randonnée du 1er mai
Commission des fêtes
- N° 16 du 05/02/2015** Tarifs inscription, vente des catalogues et des boissons
exposition peinture
Commission des fêtes
- N° 17 du 05/02/2015** Tarifs bourse aux livres le 01/03/2015 et marché de Noël le
29/12/2015
Commission des fêtes
- N° 18 du 05/02/2015** Tarifs entrée et boissons conférences en 2015
Commission des fêtes
- N° 19 du 05/02/2015** Tarifs boissons, saucisses et frites 13/07/2015 et vide-
grenier du 27/09/2015
Commission des fêtes

Rapporteur : M. THOMAS

N° 1

*1 ex à SDE le 20/02/15
NB.* **DEMANDE DE SUBVENTION
Syndicat Départemental d'Electricité 54**

Mme le Maire expose au conseil municipal la nécessité de solliciter le SDE 54 pour l'octroi d'une subvention concernant les travaux d'aménagement voirie et enfouissement des réseaux Avenue de Lattre de Tassigny, Rue Maurice Barrès et Champ des Loups à Custines.

Les travaux estimatifs de la compétence de la commune de Custines sont estimés à 485 756,50 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité

1 - Sollicite le SDE 54 dans le cadre de la subvention ART8

2 - S'engage

- a) A inscrire à son budget en tant que de besoin le crédit nécessaire à sa réalisation
- b) Charge Mme le Maire de la transmission du dossier

Rapporteur : Mr HAUGARD

N° 2

*1 ex ORANGE le 20/02/15
conseil municipal* **CONVENTION AVEC ORANGE**

**OPERATIONS D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS
AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY ET RUE MAURICE BARRES**

Le rapporteur rappelle à l'assemblée les travaux d'enfouissement des réseaux secs avenue De Lattre de Tassigny et rue Maurice Barrès.

Il est indiqué aux membres du Conseil Municipal que ORANGE prend à sa charge le coût des études et des travaux de câblage pour un montant estimé de 22 956,00 € HT.

Il précise également que dans le cadre des lois et règlements en vigueur, notamment l'article L 2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, ORANGE apportera une aide financière d'un montant de 7 800,00 € correspondant à la fourniture du matériel de génie civil.

Aussi la convention A8NBZ-54-14-00057795 qui a pour objet de fixer les modalités juridiques et financières, a été établie.

Le rapporteur propose à l'assemblée d'en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité

1 – Prend acte de la participation financière d'ORANGE d'un montant de 7 800,00 €/HT

2 – Autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante s'y rapportant.

Rapporteur : Mr HAUGARD

N° 3

2-ix MN par conseil le 10/01/15

**RUE MAURICE BARRÈS
RÉTROCESSION D'UNE ASSIETTE FONCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ
LORRAINE D'HABITAT A LA COMMUNE**

En concertation avec la commune, la Société Lorraine d'Habitat (S.L.H.) a mené une réflexion sur l'organisation du stationnement des riverains avec le nouvel aménagement urbain de la rue Roger Fould.

Aussi, dans le cadre des compétences exercées par la commune, la Société Lorraine d'Habitat (S.L.H.) a décidé la cession au profit de la mairie d'une assiette foncière, cadastrée :

→ Section AD, parcelle 125 d'une contenance de 44 ca

→ Section AD, parcelle 127 d'une contenance de 2 a 65 ca

En raison de la nécessité de pourvoir par la commune, à ses frais, à la réalisation d'une aire de stationnement pour les riverains de la rue Maurice Barrès cette rétrocession se fera à l'euro payant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles citées ci-dessus.

Vu l'avis de la commission "Urbanisme et aménagement de la Ville" en date du 10 février 2015.

Le rapporteur propose à l'assemblée d'en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité

1 – Accepte la rétrocession pour l'euro symbolique des parcelles :

→ Section AD, parcelle 125 d'une contenance de 44 ca

→ Section AD, parcelle 127 d'une contenance de 2 a 65 ca

Propriétés de la Société Lorraine d'Habitat (S.L.H.), conformément aux plans cadastraux et de bornage annexés.

2 – Autorise Madame le Maire à signer les actes authentiques à venir.

**INSTALLATION CLASSÉE
SOCIÉTÉ CROWN BEVCAN FRANCE
ENQUÊTE PUBLIQUE**

La Société CROWN BEVCAN FRANCE a présenté à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle une demande d'autorisation pour augmenter sa capacité de production par conversion du procédé de fabrication de canettes de boisson en aluminium en remplacement de l'acier sur son site de CUSTINES.

Cette demande est soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation sur les installations classées et doit faire l'objet d'une enquête publique.

Par arrêté en date du 28 novembre 2014, Monsieur le Préfet a ordonné une enquête publique qui s'est déroulée du 5 janvier 2015 au 6 février 2015 à CUSTINES sur la demande présentée par CROWN BEVCAN FRANCE.

A la fin de cette enquête publique le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis.

Vu l'avis de la commission "Urbanisme et aménagement de la Ville" en date du 10 février 2015 et après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité

1 – émet Un avis favorable sans réserve à la demande de la Société CROWN BEVCAN France de poursuivre ses activités pour augmenter sa capacité de production par conversion du procédé de fabrication de canettes de boisson en aluminium.

Rapporteur : O.MARON

1 ex extra le 20/02/15

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
ATTRIBUTION DES LOTS**

**Entretien des espaces verts et Fleurissement de la Ville
Année 2015**

Le rapporteur porte à la connaissance du conseil municipal le résultat émanant de la commission d'ouverture de plis qui a eu lieu le 27 novembre 2014 dans le cadre des travaux d'entretien des espaces verts et fleurissement de la commune.

Il est indiqué à l'assemblée que le marché a été divisé en 5 lots, à savoir :

- Lot n° 1 : Entretien des espaces verts avec et sans ramassage
- Lot n° 2 : Entretien et gestion de trois terrains de football
- Lot n° 3 : Entretien des chemins et élagage
- Lot n° 4 : Désherbage des trottoirs et du cimetière
- Lot n° 5 : Fleurissement de la Ville

La sélection s'est faite d'après trois critères de jugement soit

- Prix des prestations : 50 %
- Valeur technique: 30 %
- Développement durable : 20 %

Les entreprises retenues sont les suivantes :

N° Lot	Désignation du lot	Entreprise attributaire	Montant €/TTC
1	Entretien des espaces verts	ORME PAYSAGE (RICHARMENIL)	38 368,16 €
2	Entretien 3 terrains football	ID VERDE (VELAINE EN HAYE)	18 696,00 €
3			
4	Entretien chemins et élagage	ID VERDE (VELAINE EN HAYE)	5 241,60 €
5	Désherbage des trottoirs	CERTIVERT (ATTON)	4 560,00 €
	Fleurissement de la Ville	L.L.L.A (ATTON)	26 676,00 €
TOTAL			93 541,76 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité

1 – Autorise Mme le Maire à signer le marché correspondant et toutes pièces s'y rapportant

2 – Charge Mme le Maire du suivi de cette opération

Rapporteur : Mme le Maire

N° 6

*1- Le Service Finances
20/10/15*

**COMPENSATION ASTREINTE
CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que les agents embauchés en CAE ne peuvent bénéficier en tant que telle de l'indemnité d'astreinte hivernale mise en place dans les collectivités territoriales, le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi étant un contrat de droit privé.

Aussi afin de pouvoir régler les astreintes effectuées par les agents en CAE, Mme le Maire propose de payer une indemnité correspondant au montant normalement alloué aux agents techniques et visée par la délibération n° 1 du 06/12/12.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité

1 - décide de verser une indemnité correspondant au montant alloué aux agents effectuant des astreintes

2 – charge Mme le Maire du suivi de cette opération

Rapporteur : Mme le Maire

N° 7

*1. accepté par conseil
le 30/01/15.*

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT
AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE
D'ACCESSIBILITÉ**

Mme le Maire relate la lettre reçue en mairie du 22 janvier écoulé émanant de Monsieur le Président de la Communauté de communes du Bassin de Pompey invitant à désigner un membre du Conseil Municipal pour siéger à la commission ci-dessus désignée.

Mme le Maire demande aux candidats pour siéger dans ladite commission de se faire connaître et elle propose de procéder à la désignation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité

1 – désigne Jean-Claude HAUGARD pour siéger au sein de ladite commission intercommunale

Rapporteur : Mme le Maire

N° 8

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013
TRANSMISSION COMPLÉMENTAIRE : MAISON
TERRITORIALE VAL DE LORRAINE**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que les différents rapports d'activités 2013 ont fait l'objet d'une transmission à la séance du lundi 08 Septembre 2014 (N° 9 A).

Or, la Maison Territoriale du Val de lorraine pour l'Emploi & la Formation a envoyé son rapport en date du 29 janvier dernier.

Aussi Mme le Maire propose-t-elle d'en prendre acte, précisant que ledit rapport est à la disposition des membres du Conseil Municipal.

- Le Conseil Municipal en prend donc acte.

INFORMATIONS DIVERSES

1 - Remerciements après décès

- Famille KUNTZ – décès de M. Hubert KUNTZ, père de M. Antony KUNTZ, 1^{er} Adjoint au Maire de Pompey et délégué à l'intercommunalité.
- Familles GRANDURY – BOULANGER – décès du père & de la belle-mère de Mme Régine GRANDURU Adjointe au Maire de Pompey et délégué à l'intercommunalité ;
- Famille GINSBURGER – décès du père de Mme Joëlle GINSBURGER - actuellement Principal au Collège Julienne Farenc de Dombasle -sur- Meurthe précédemment en poste au Collège Louis Marin de de Custines.
- Famille ROUYER – décès Thierry ROUYER neveu de Mme Paulette ROUYER de Custines.
- Famille BARTH – décès de la belle-mère de Solange BARTH à Villey St-Etienne. Elle a été conseillère Municipale et correspondante Est Républicain à Custines.

2 – Vote du budget 2015

Prochaine séance de Conseil Municipal, avec notamment l'examen et le vote du budget 2015 : **Lundi 16 mars 2015 à 20 H 30**

Michel THOMAS – Adjoint délégué aux Finances & budget a annoncé la réunion de la Commission des finances pour une prise de connaissance du projet de budget dans son intégralité et pour les arbitrages qui s'imposent concernant la section d'investissement.

Compte tenu de l'importance de cette réunion, celle-ci est ouverte à l'ensemble du Conseil Municipal

3 – Elections départementales

Pour l'organisation des élections départementales les 22 & 29 mars prochains, les membres du Conseil Municipal sont requis pour la tenue du scrutin.

4 – Commissions et sous-commissions

Une mise à jour des commissions & sous-commissions est à faire. Il y a notamment à prendre en considération le scindement au sein de la commission communication - animation.

Mme SCHWARTZ, Adjoint délégué sera la responsable de la communication externe dans son ensemble. Elle le sera aussi aux associations.

Quant à M. PECHEUR, Conseiller Municipal délégué, il aura en charge l'animation de la cité et l'organisation des fêtes.

De plus et après le fonctionnement de près d'une année, les élus qui le souhaiteraient ont la possibilité de changer de commissions. Mme le Maire précise que ce sera pour le temps restant du mandat.

La demande est à faire de suite auprès de Mme le Maire, de sorte à préparer le projet de délibération qui fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la prochaine séance de Conseil Municipal.

5 – Visites d'entreprises

Un point est fait concernant les prochaines visites d'entreprises :

- L'Est Républicain à Houdemont, le vendredi 13 mars 2015 de 21h30
- TTM à Custines, le mercredi 15 avril 2015 à partir de 09h. A noter, la visite se fait en journée pour permettre de voir les installations fonctionner.

Interventions des élus :

JP. MATHIS rebondit à propos de l'information qu'il a reçue concernant le tracteur.

M. THOMAS répond que cette affaire ayant évolué, ce qui fera l'objet d'une présentation sur la proposition de budget 2015.

N. HIRSH réitère les précédentes demandes visant du stationnement illégal rue de Nomeny et redit qu'il y a dangerosité du fait du manque de visibilité. Elle interroge également quant à la distance à respecter pour faire du feu.

Cl. VALDRINI expose les raisons de la mission de l'association « chat libre » au sein de laquelle elle milite.

N. CLEMENT évoque le stationnement très dangereux, place de la Libération, à hauteur du Kebab, dans le virage.

Elle rappelle qu'il y a encore des décalages concernant les feux tricolores - Avenue de Lattre de Tassigny / rues M. Barrès & de Nancy.

P. GODARD informe en ce qui concerne l'effarouchement des étourneaux-sansonnets, il interviendra dès lors où la communication sera fait dans la presse. Le Correspondant Est Républicain fait savoir qu'il a fait la transmission de suite mais qu'il y a, en ce moment un manque de place dans le journal.

Plusieurs élus signalent que la pose du miroir réfléchissant au sortir de la rue de la Garenne est toujours en attente et qu'il est très réclamé par les usagers de la route.

Un miroir au sortir de la rue Marie de Lorraine, compte tenu de l'augmentation du trafic serait également très utile à cet endroit. Selon JC. HAUGARD, une réponse peut être apportée rapidement à ces deux demandes ; deux miroirs ayant été récupérés dans les quartiers Sud.

La séance est levée à 21 H 55



Mme le Maire,

Renée HENRY

